

Assises 2022 : Reporting sur la durabilité - Enjeux d'actualité

Décryptage CSRD et lien avec les autres réglementations

Nouveau Formation nationale

Le reporting d'informations de « durabilité » (traduction française de « Sustainability reporting ») prévu par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) devrait s'imposer aux entreprises européennes à compter du 1er janvier 2024 pour les publications 2025, sur la base de normes de durabilité européennes obligatoires (ESRS, European Sustainability Reporting Standards). Il prendra en compte l'impact des facteurs ESG (environnement, social, gouvernance) sur l'entreprise, l'impact de l'entreprise sur les facteurs ESG, des données sectorielles et sera connecté au reporting financier. En France, le champ des entités concernées est estimé à 8000. Le projet de directive en cours de finalisation d'ici l'été 2022 prévoit qu'il s'étend à toutes les grandes entreprises telles que définies dans la Directive comptable (2 des 3 critères : plus de 40M€ de CA, 20M€ de total de bilan, 250 salariés) et les PME entreprises cotées, lesquelles devront fournir des informations sur leur chaîne de valeur. Les PME seront touchées donc par capillarité.

Millésime	2022-2023
Type	Présentiel
Durée	1h30
Réf.	02.02ACT0030.22

Au-delà de la CSRD, c'est tout un ensemble de réglementations qui poussent les entreprises à leur transformation sur les enjeux liés à la durabilité, avec des obligations de transparence sur leur état des lieux et des conséquences financières à court, moyen et long terme. Il s'agit par exemple de la réglementation européenne Taxonomie environnementale, la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) qui s'impose au secteur financier et qui a donné lieu à des dispositions dans la Loi Energie et Climat, la proposition de règlement européen sur les obligations vertes (« green bonds standard »), la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive « CS3D »), etc.

Cet atelier vous permettra d'avoir la vue d'ensemble des réglementations européennes clés applicables en France relatives liées au reporting sur la durabilité, qui vont conduire vos clients à se transformer à courte et moyenne échéances. Ceci vous permettra de mieux comprendre les enjeux que vous devez intégrer lorsque vous réalisez vos missions de commissaire aux comptes et d'apprécier les opportunités liées aux nouvelles missions sous-jacentes. L'atelier vous permettra également de comprendre comment la CNCC vous accompagne pour que vous soyez prêt à répondre à ces nouveaux enjeux.

Vous êtes concernés

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC

Objectifs professionnels

- Avoir une vision globale des évolutions réglementaires en matière d'informations sur la durabilité et savoir décrypter les principaux enjeux liés à ces évolutions
- Comprendre les obligations pour les entreprises émanant de la CSRD et le rôle attendu des organismes tiers indépendants et des commissaires aux comptes
- Comprendre les nouvelles missions liées à l'extra-financier ainsi que le référentiel normatif (actuel ou à venir) et la doctrine professionnelle à la réalisation de ces missions
- Comprendre l'interconnectivité du reporting financier et de durabilité
- Être capable de développer un plan de formation au sein de son cabinet pour être prêt à certifier des informations de durabilité dès 2024

Questions traitées

- Panorama global des évolutions réglementaires en matière de reporting de durabilité, tant au niveau national et européen qu'au niveau international et décryptage des principaux enjeux liés à ces évolutions
 - La CSRD
 - La réglementation Taxonomie environnementale européenne
 - Autres textes
- L'interconnectivité reporting financier et reporting de durabilité
 - Priorité de l'ESMA pour les rapports financiers annuels 2022
 - Recommandations de l'AMF
- Le positionnement du commissaire aux comptes dans un environnement en pleines mutations où le reporting financier et le reporting de durabilité deviennent pleinement interconnectés
 - Quelles conséquences pour les audits des comptes et vérifications spécifiques ?
 - Quelles missions d'assurance ?
 - Quelles conditions pour effectuer ces missions ?
 - Quel référentiel normatif : IAASB, NEP... ?
- Comment la CNCC accompagne-t-elle les commissaires aux comptes dans leur transformation ?
 - Des formations adaptées
 - Des outils pour réaliser vos missions
 - De la doctrine professionnelle relative aux missions de vérification des DPEF et de la qualité de sociétés à mission

Bénéfices pour les participants

Les questions environnementales et sociales sont désormais au cœur des priorités des consommateurs, des investisseurs, des banques, et des gouvernements du monde entier. L'allocation des capitaux joue un rôle important dans la construction de notre avenir, et les entreprises seront au centre de ce changement. Les auditeurs, trésoriers, contrôleurs, directeurs financiers, planificateurs financiers et autres fonctions doivent comprendre les interconnexions entre la finance et développement durable. Il en est de même pour les commissaires aux comptes pour réaliser leurs missions.

Les textes européens qui seront prochainement transposés en France offrent aux commissaires aux comptes les moyens de se positionner sur ce nouveau marché. Ces missions sur l'extra-financier ne sont plus réservées aux plus grands cabinets d'audit, elles touchent les plus petites entités par les textes ou par capillarité, et par conséquent tous commissaires aux comptes.

Ces nouvelles missions seront certainement l'occasion de renforcer l'attractivité des cabinets, à condition de saisir les opportunités de formation dès maintenant.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Pour toute question relative aux modalités de suivi de la formation par des personnes en situation de handicap, merci de contacter cnccservices.formation@cncc.fr

Moyens pédagogiques et d'encadrement

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la formation dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
 - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
 - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, présidant les groupes de travail NFR à la CNCC, exerçant personnellement des missions en lien avec les informations extra-financières ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :

Actualité

- Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
- Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
- Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
- Accéder au support pédagogique